

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER**

Séance du 28 janvier 2025

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 17
Date affichage : 20 janvier 2025
Date de convocation : 20 janvier
2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme MAZET excusée, ayant donné procuration à Mr AUBERT ; Mr BARBAROTTA, Mme CHEVANCHE ; Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr LUCAS, et Mr PHILIPPE excusés, n'ayant pas donné pouvoir. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2025/1 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Monsieur le Maire,

Rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'assemblée communale aura à se prononcer, au plus tard le 15 avril 2025, sur le projet de Budget Primitif 2025 établi au vu des dépenses et recettes réalisées en 2025 et des besoins exprimés et recensés pour le nouvel exercice.

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la Loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, l'examen proprement dit du Budget Primitif est précédé, pour les Collectivités Territoriales de plus de 3 500 habitants, d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget (article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'État.

L'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du ROB, de l'existence de ce rapport sur la base duquel se tient le ROB, par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

Le débat permet de discuter des priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif et informe de l'évolution de la situation financière de la Commune.

Les éléments du rapport sont présentés par l'Elu délégué aux Finances et donne donc lieu à un débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

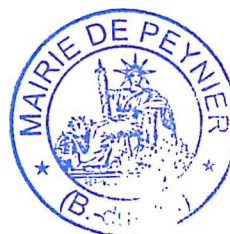
A l'unanimité des membres présents, 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

PREND ACTE de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025.

APPROUVE le Rapport d'Orientation Budgétaire tel qu'il a été présenté et joint en annexe de la présente délibération.

Le 29 janvier 2025
Le Maire,
Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 28 janvier 2025**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 17
Date affichage : 20 janvier 2025
Date de convocation : 20 janvier
2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme MAZET excusée, ayant donné procuration à Mr AUBERT ; Mr BARBAROTTA, Mme CHEVANCHE ; Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr LUCAS, et Mr PHILIPPE excusés, n'ayant pas donné pouvoir. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

**N°2025/2 : ACQUISITION DE LA PROPRIETE CADASTREE AN 178-179 ET 180 QUARTIER
TOURENNE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD13 AU TITRE DE L'AIDE A LA
PREVENTION ET A LA VALORISATION FONCIERE EN ZONE NATURELLE OU AGRICOLE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée,

La Commune de Peynier souhaite procéder à l'acquisition de la propriété cadastrée AN 178-179 et 180, située dans le quartier de Tourenne. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la préservation des espaces naturels et agricoles de notre territoire, conformément aux objectifs de développement durable et de gestion raisonnée de l'environnement.

La propriété concernée est localisée dans une zone à caractère naturel et agricole, offrant des opportunités pour la mise en place de projets de préservation de la biodiversité et de gestion durable des espaces verts. Elle représente également un enjeu stratégique pour la protection du patrimoine environnemental local.

Cette acquisition permettrait de garantir la pérennité de cet espace, d'éviter sa dégradation éventuelle et de participer à la préservation des espaces naturels boisés en luttant contre le risque d'incendie de forêts.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (CD13) :

Dans le cadre de cette acquisition, la Commune sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide à la prévention et à la valorisation foncière en zone naturelle ou agricole. Cette aide, prévue par la politique départementale de soutien à la gestion des espaces naturels et agricoles, permettrait de financer une partie des frais liés à l'acquisition de cette propriété et de renforcer les actions de préservation et de valorisation environnementale.

Le coût total de l'acquisition est estimé à 3 700€. Une subvention peut être sollicitée auprès du CD13 au taux de 60 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE auprès du CD13 une subvention de 60 %, pour un montant subventionnable de 3 700 € HT soit une aide de 2 220€.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant acquisition HT	3 700 € HT	Subvention CD13 60%	2 220 €
		Autofinancement commune 40 %	1 480 €
TOTAL	3 700 € HT	TOTAL	3 700 € HT

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

Le 29 janvier 2025
Le Maire,
Christian BURLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 28 janvier 2025**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 17
Date affichage : 20 janvier 2025
Date de convocation : 20 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme MAZET excusée, ayant donné procuration à Mr AUBERT ; Mr BARBAROTTA, Mme CHEVANCHE ; Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr LUCAS, et Mr PHILIPPE excusés, n'ayant pas donné pouvoir. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

**N°2025/3 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD13 AU TITRE DE LA TRANSITION
ENERGETIQUE POUR « L'AMELIORATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC »**

Monsieur le Maire indique qu'il est possible pour la commune de Peynier de solliciter un financement auprès de du Département dans le cadre du dispositif de la transition énergétique 2025, en vue d'améliorer son éclairage public. Ce projet consiste à remplacer les lampes actuelles par des dispositifs LED, tout en intégrant des systèmes de gestion intelligente afin d'optimiser la consommation d'énergie et de renforcer la sécurité nocturne. Le coût total des travaux est estimé à 253 064,42 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE auprès du CD13 une subvention de 60 %, pour un montant subventionnable de 253 064,42 € HT soit une aide de 151 839€.


PRECISE que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant travaux HT	253 064, 42 € HT	Subvention CD13 60%	151 839 €
		Autofinancement commune 40 %	101 226 €
TOTAL	253 064, 42 € HT	TOTAL	253 064, 42 € HT

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce programme de travaux.

Le 29 janvier 2025
Le Maire,
Christian BURLE

**Le Maire de Peynier
Christian BURLE**



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 28 janvier 2025**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 17
Date affichage : 20 janvier 2025
Date de convocation : 20 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme MAZET excusée, ayant donné procuration à Mr AUBERT ; Mr BARBAROTTA, Mme CHEVANCHE ; Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr LUCAS, et Mr PHILIPPE excusés, n'ayant pas donné pouvoir. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2025/4 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2025

Monsieur le Maire indique qu'il est possible pour la commune de Peynier de solliciter un financement auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif de la DETR, en vue de moderniser et améliorer les conditions d'enseignement dans ses écoles en mettant en place un système informatique performant et adapté aux besoins pédagogiques actuels. Le projet prévoit l'acquisition de matériel informatique (ordinateurs, tablettes, tableaux interactifs, etc.) ainsi que le déploiement d'une infrastructure réseau sécurisée pour permettre aux élèves et enseignants d'accéder aux outils numériques nécessaires à leur formation. Le coût total de cette acquisition est estimé à 139 509,77 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention de 60%, pour un montant subventionnable de 139 509,77€ HT soit une aide de 83 705,86€ HT

PRECISE que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant acquisition HT informatique	139 509,77 € HT	Subvention Etat 60%	83 705,86 €
		Autofinancement commune 40 %	55 803,90 €
TOTAL	139 509,77€ HT	TOTAL	139 509,77€ HT

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à ces acquisitions.

Le 29 janvier 2025
Le Maire,
Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 28 janvier 2025**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 17
Date affichage : 20 janvier 2025
Date de convocation : 20 janvier
2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme MAZET excusée, ayant donné procuration à Mr AUBERT ; Mr BARBAROTTA, Mme CHEVANCHE ; Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr LUCAS, et Mr PHILIPPE excusés, n'ayant pas donné pouvoir. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

**N°2025/5 : ADHESION A LA CHARTE DEPARTEMENTALE « LUTTE CONTRE LE FRELON
ASIATIQUE ET ORIENTAL »**

Monsieur le Maire souhaite adhérer à la charte départementale « Lutte contre le frelon asiatique et oriental ». En effet, le frelon asiatique et le frelon oriental représentent une menace grandissante pour la biodiversité locale, l'agriculture et la sécurité des habitants. Ces espèces invasives perturbent les écosystèmes en détruisant des insectes pollinisateurs essentiels et en s'attaquant parfois aux ruches d'abeilles, contribuant ainsi à la baisse de la pollinisation. Elles représentent également un danger pour la population en raison de leur agressivité et des risques liés à leurs piqûres.

Dans le cadre de cette démarche, l'adhésion à la charte permettra à la commune de :

- Bénéficier du soutien technique et financier du Conseil Départemental pour le repérage et la destruction des nids de frelons ;
- Participer activement à la prévention et à la gestion des populations de frelons dans la commune ;
- Sensibiliser les habitants et les associations locales à la nécessité de protéger notre environnement contre ces nuisibles.

Cette initiative contribuera à la préservation de notre biodiversité et à la sécurité de nos concitoyens, en permettant une intervention rapide et coordonnée pour limiter la prolifération de ces insectes invasifs. Parallèlement la commune s'engage à mettre en place sur le domaine public des pièges spécifiques à frelons.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE La charte départementale « Lutte contre le frelon asiatique et oriental »

AUTORISE Monsieur le maire à signer ladite charte.

Le 29 janvier 2025

Le Maire,

Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 28 janvier 2025**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 17
Date affichage : 20 janvier 2025
Date de convocation : 20 janvier
2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme MAZET excusée, ayant donné procuration à Mr AUBERT ; Mr BARBAROTTA, Mme CHEVANCHE ; Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr LUCAS, et Mr PHILIPPE excusés, n'ayant pas donné pouvoir. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2025/6 : OPERATION DE DESHERBAGE DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal,
En prévision de l'ouverture de la nouvelle médiathèque municipale, la bibliothécaire a lancé une opération importante de désherbage de notre fonds documentaire. Cette démarche a pour objectif d'optimiser la qualité et la pertinence des ouvrages disponibles pour nos usagers, d'en réduire le volume avant le déménagement dans les nouveaux locaux, tout en garantissant un environnement plus moderne et fonctionnel. La majorité des livres sont envoyés chez Ammareal, une librairie écocitoyenne de reprise et de vente de livres d'occasion.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de l'opération de désherbage de la bibliothèque municipale telle que détaillée dans l'annexe à la présente délibération.

Le 29 janvier 2025
Le Maire,
Christian BURLE

Le Maire de Peynier
Christian BURLE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 28 janvier 2025**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 17
Date affichage : 20 janvier 2025
Date de convocation : 20 janvier
2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme MAZET excusée, ayant donné procuration à Mr AUBERT ; Mr BARBAROTTA, Mme CHEVANCHE ; Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr LUCAS, et Mr PHILIPPE excusés, n'ayant pas donné pouvoir. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

**N°2025/7 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD13 AU TITRE DE L'AIDE AUX
DEVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMERIQUE ET TERRITOIRES NUMERIQUES
EDUCATIFS 2025**

Monsieur le Maire indique qu'il est possible pour la commune de Peynier de solliciter un financement auprès du CD13 dans le cadre du dispositif de l'aide aux développements de la Provence numérique et territoires numériques éducatifs, en vue de moderniser et améliorer les conditions d'enseignement dans ses écoles en mettant en place un système informatique performant et adapté aux besoins pédagogiques actuels. Le projet prévoit l'acquisition de matériel informatique (ordinateurs, tablettes, tableaux interactifs, etc.) ainsi que le déploiement d'une infrastructure réseau sécurisée pour permettre aux élèves et enseignants d'accéder aux outils numériques nécessaires à leur formation. Le coût total de cette acquisition est estimé à 149 000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE auprès du CD13 une subvention de 70 %, pour un montant subventionnable de 149 000€ HT soit une aide de 104 300€.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant acquisition HT Informatique	149 000 € HT	Subvention CD13 70%	104 300€
		Autofinancement commune 30 %	44 700 €
TOTAL	149 000 € HT	TOTAL	149 000 € HT

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à ces acquisitions.

Le 29 janvier 2025

Le Maire,
Christian BURLE
Christian BURLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEYNIER

Séance du 28 janvier 2025

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 17
Date affichage : 20 janvier 2025
Date de convocation : 20 janvier
2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme MAZET excusée, ayant donné procuration à Mr AUBERT ; Mr BARBAROTTA, Mme CHEVANCHE ; Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr LUCAS, et Mr PHILIPPE excusés, n'ayant pas donné pouvoir. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

N°2025/7 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD13 AU TITRE DE L'AIDE AUX DEVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMERIQUE ET TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS 2025

Monsieur le Maire indique qu'il est possible pour la commune de Peynier de solliciter un financement auprès du CD13 dans le cadre du dispositif de l'aide aux développements de la Provence numérique et territoires numériques éducatifs, en vue de moderniser et améliorer les conditions d'enseignement dans ses écoles en mettant en place un système informatique performant et adapté aux besoins pédagogiques actuels. Le projet prévoit l'acquisition de matériel informatique (ordinateurs, tablettes, tableaux interactifs, etc.) ainsi que le déploiement d'une infrastructure réseau sécurisée pour permettre aux élèves et enseignants d'accéder aux outils numériques nécessaires à leur formation. Le coût total de cette acquisition est estimé à 139 509,77€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE auprès du CD13 une subvention de 70 %, pour un montant subventionnable de 139 509,77€ HT soit une aide de 97 656,83 €.

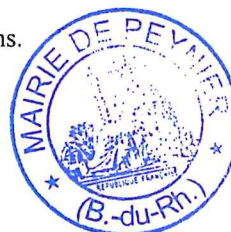
PRECISE que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant acquisition HT Informatique	139 509,77 € HT	Subvention CD13 70%	97 656,83€
		Autofinancement commune 30 %	41 852,93 €
TOTAL	139 509,77 € HT	TOTAL	139 509,77 € HT

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à ces acquisitions.

Le 29 janvier 2025
Le Maire,
Christian BURLE

Le Maire de Peynier



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PEYNIER
Séance du 28 janvier 2025**

Afférents au Conseil Municipal : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 17
Date affichage : 20 janvier 2025
Date de convocation : 20 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian BURLE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Mme MAZET excusée, ayant donné procuration à Mr AUBERT ; Mr BARBAROTTA, Mme CHEVANCHE ; Mme CIFRATI, Mme LUCIANI, Mr LUCAS, et Mr PHILIPPE excusés, n'ayant pas donné pouvoir. Monsieur Stéphane RAPUZZI a été élu secrétaire.

**N°2025/9 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CD13 AU TITRE DE TRAVAUX DE
SECURITE ROUTIERE « MISE EN PLACE DE FEUX VERTS RECOMPENSES RD908 »**

Monsieur le Maire indique qu'il est possible pour la commune de Peynier de solliciter un financement auprès du CD13 dans le cadre du dispositif de travaux de sécurité routière « mise en place de feux verts récompenses RD908 », ce projet permettra une amélioration de la fluidité du trafic et de la réduction de la pollution, la mise en place de « feux verts récompensés » sur la RD908 vise à optimiser la circulation et à encourager une conduite plus écologique.

Le coût total de cette acquisition est estimé à 43 640€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE auprès du CD13 une subvention de 60 %, pour un montant subventionnable de 43 640€ HT soit une aide de 26 184€.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant travaux HT	43 640 € HT	Subvention CD13 60%	26 184€
		Autofinancement commune 40 %	17 456 €
TOTAL	43 640 € HT	TOTAL	43 640 € HT

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à ces acquisitions.

Le 29 janvier 2025
Le Maire,
Christian BURLE
Le Maire de Peynier
Christian BURLE

